

Les costumes de Guillaume II

On a fait souvent remarquer déjà l'empressement que mettait l'empereur d'Allemagne à revêtir, dans les divers milieux où évoluait son infatigable activité, les costumes appropriés au rôle momentanément qu'il joue. En Angleterre, où l'on aime guère Guillaume II, on a même publié à ce sujet des caricatures nombreuses dont nous avons reproduit quelques-unes.

Tout à tour amiral anglais, colonel russe, général italien, maréchal autrichien, pacha turc, même, pour peu qu'il se permit la fantaisie d'aller saluer le sultan Abdul-Hamid à Constantinople, le changeant souverain est en outre approvisionné d'un lot considérable de costumes allemands, et l'on dit qu'il est en état de se montrer successivement à la tête de tous les régiments de son armée avec l'uniforme particulier qui convient à chacun d'eux.

Ce n'est pas tout encore : dans la vie privée, même, et hors de toute représentation, l'impérial petit-fils de « l'inoubliable grand-père » s'est amusé à prescrire à son entourage et à porter lui aussi des habits d'une coupe particulière, suivant la saison et le lieu où l'on se trouve. C'est ainsi que, pour assister à ses chasses, il est indispensable de porter une tenue de son invention : tunique grise à parements, culotte bouffante, bottes, et sur la tête un chapeau mou, à la calotte fendue et aux ailes relevées.

Une particularité de ce costume, quand Guillaume II le porte, c'est qu'il est complété par un cordon de soie noire, large de trois doigts environ, passé sur les deux épaules et où se trouve brodée une inscription en langue française. « Vive le roi et ses chiens... » Voilà ce que l'on peut lire sur le portrait publié, d'après une photographie. Comme c'est là un costume de chasse, nous devons croire que l'inscription complète est celle-ci : « Vive le roi et ses chiens ».

UN MORT VIVANT.

Une raffe de trente-sept vagabonds a été faite, il y a quelques jours à Paris, sur les berges de la Seine, entre le pont de Bercy et la passerelle de Passy, par le service de la Sûreté.

restait néanmoins à Alger, et je me mis à la recherche d'une situation. Je trouvais bientôt un engagement dans une mission commerciale en partance pour le Soudan.

Comme la caravane traversait le désert, je fus pris par les fièvres. Mes compagnons de route, après m'avoir soigné vainement, me laissèrent mourir.

Je ne sais combien de temps dura mon évanouissement, mais, quand j'ouvris les yeux, je me trouvais au milieu de Touaregs qui me soignèrent avec un véritable dévouement et me rendirent à la vie.

Je restai avec eux jusqu'en 1896. Mais, à la fin, je fus pris de la nostalgie de revenir à Orléans, mon pays natal, et de revoir mon père, négociant en cette ville.

Mais, après m'avoir abandonné, le chef de la caravane avait notifié mon décès au consul français et, ce fonctionnaire, à son tour, avait avisé mon père de ma mort.

À PROPOS DE NOMS

La Cofir de cassation en France vient d'avoir à se prononcer dans un procès intenté au sujet de la propriété d'un nom, écrit Jean Froilo. Nom célèbre, d'ailleurs, puisque c'est celui de Dreux-Brézé.

Il est resté dans l'histoire depuis la fameuse apostrophe de Mirabré. Le marquis de Dreux-Brézé s'était, au nom du Roi, présenté dans la salle où venaient de se réunir les Etats-Généraux de 1789 afin de donner aux députés l'ordre de se séparer.

Mirabré lui répondit : « Allez dire à votre maître que nous sommes ici par la volonté de la nation et que nous n'en sortirons que par la force des baïonnettes ».

Le marquis de Dreux-Brézé était le descendant d'un conseiller du Parlement de Paris, qui s'appelait simplement Dreux et qui fut autorisé à ajouter à son nom celui de Brézé, ayant reçu ce nom en échange de celui de la Gali-sonnière, cédé à la maison de Condé.

Tous les descendants de Nicolas de Dreux, conseiller au Parlement de Paris furent autorisés à s'appeler Dreux-Brézé. Il est évident que le nom ainsi complété devient pompeux. Mais les débats du procès nous ont révélé que l'épouse de Nicolas de Dreux

est tombée plus précocement que Bodine. On découvre ainsi des noms très-simples sous beaucoup d'appellations retentissantes. Par exemple, l'origine des Montmorency apparait Boissard ; les Barlet ; les ducs de Coigny descendant de Guillot.

Il y aurait un curieux ouvrage à écrire sur l'histoire des modifications de noms. Dès le onzième siècle, en France, on voit bien s'établir l'usage du nom patronymique, nécessité par le besoin de désigner clairement les personnes, mais que de surnoms viennent néanmoins s'accrocher au nom adopté ! La fixité du nom de famille était loin encore d'être constante.

Ainsi, les nobles, usant et abusant des privilèges qu'ils possédaient de prendre les titres de leurs fiefs, pouvaient changer de nom à chaque acquisition nouvelle. Le père gardait généralement le nom patrimonial jusqu'à sa mort ; mais ses fils prenaient les noms de fiefs moins importants, de sorte qu'ils ne paraissent plus appartenir à la même famille. A la mort du père, l'aîné héritait le nom patrimonial, et le cadet lui succédait dans le titre qu'il avait porté jusqu'alors. De là une confusion qui rend inextricable l'histoire généalogique des familles historiques.

Le premier document prouvant l'action du gouvernement sur la modification des noms est une charta de Louis XI datée de Bou-tigny en août 1474. Le roi, voulant donner à son notaire Jehan Decaumont une marque de faveur et de bienveillance, lui permit d'écrire son nom en deux mots. Mais ce ne fut pas tout. Comme le nom de Caumont sonnaient un peu durement aux oreilles du roi, il voulut qu'on y intercalât la lettre A, et que Jehan de Caumont et sa lignée s'appelaient à l'avenir de Chanmont.

A la même époque, Louis XI autorisa son « bien aimé valet de chambre Olivier-le-Mauvois à se surnommer, lui et sa postérité, le Daing, sans que ce soit loisible à aucun de les surnommer du dit surnom de Mauvois, lequel est osté et aboly ».

L'édit d'Amboise, rendu par Henri II le 26 mars 1553, fit défense à toutes personnes de changer leurs noms et armes « sans en avoir obtenu les dispenses », à peine de 1,000 livres d'amende et d'être poursuivies comme faussaires. Une ordonnance de 1629 renouvela les mêmes prohibitions et enjoignit, en outre, à chacun de signer aux actes de son nom de famille, et non du nom d'une terre lui appartenant. Dès cette époque, un édit signifiait qu'en autorisant les changements de noms, on réservait le droit d'opposition des tiers qui pouvaient y avoir un intérêt.

Un érudit, il y a quelques années, étudia l'étymologie de la plupart des noms de famille français. Sans parler des Lejeune, des Leblanc, des Legris, qui, de toute évidence, ont pour origine les sobriquets de « jeune » ou « blanc », ou « gris » donnés à des individus ; sans parler non plus des noms qui désignent une profession, comme les Boucher, les Boulanger, les Vignerons, ou de ceux qui ont été empruntés à un détail du lieu d'habitation comme Laplace, Duchêne, Delorme, Delaplaine, Delamaré, Duoin, etc., les noms même qui n'offrent à l'oreille aucune association reconnaissable ont leur signification particulière. M. Lorédan Larocq s'est livré à ce sujet à d'intéressantes recherches.

Autrefois, soit au théâtre, soit dans le roman, on n'avait point tant de souci. L'amoureux s'appelait Cléante ou Valère, la coquette Dorimène ou Célimène, l'ingénu Lacille ou Angélique, les pères et les vieillards Argan ou Géronte, les valets Scapin ou Mascarille. On évitait ainsi les réclames.

Aujourd'hui on ne se tient plus dans la série des noms usuels, on veut aborder des noms à physionomie un peu individuelle ; de là parfois des protestations. Mais il est juste de reconnaître que les choses s'arrangent assez vite et que souvent, il suffit du déplacement ou de la modification d'une simple lettre pour que le réclamant se déclare satisfait.

Ce n'est pas seulement au théâtre qu'on demande le changement d'un nom. Le nombre est

assez grand de personnes qui, chaque année, pétitionnent pour obtenir de remplacer le leur par un autre. Les surnoms sont invoqués sous divers prétextes : faire revivre un nom éteint ou près de s'éteindre, se débarrasser d'un nom ridicule ou entaché d'infamie, obéir aux clauses d'un testament de bienfaiteur ou au vœu d'un parent, échapper aux inconvénients de l'homonymat, soit qu'il s'agisse d'éviter toute compromission nominative avec un ormine, soit qu'une concurrence puisse s'établir entre deux commerçants.

La demande à fin de changement de nom est formée par requête adressée au Ministre de la Justice, garde des sceaux, qui la soumet, s'il y a lieu au chef de l'Etat. L'autorisation est accordée par un décret rendu dans la forme des arrêtés administratifs. Il est inséré au Bulletin des Lois, et c'est dans l'année de cette insertion que doivent se produire, à peine de déchéance, les oppositions des tiers intéressés. Ces intéressés sont naturellement les personnes portant le même nom que celui que le pétitionnaire veut se faire attribuer. L'opposition se produit également par voie de requête, et le débat qu'elle fait surgir est porté au Conseil d'Etat.

Au lendemain du procès de Bazaine, les parents du traître demandèrent à changer de nom. Le même fait s'est produit à propos de l'affaire Dreyfus. Afin que sur eux ne rejussent pas une part de la honte de ce misérable, beaucoup de Dreyfus se sont fait appeler autrement ; c'est le cas, par exemple, de celui qui vient de se suicider avec sa femme et ses enfants, avenue Marceau, à Paris. Il est évident que certains noms sont lourds à porter. Mais il ne faudrait point, dans cette voie, pousser les choses à l'extrême. Par la faute d'un seul, un nom n'est point à jamais souillé. Les crimes sont personnels.

Les familles des coupables obtiennent assez facilement l'autorisation d'abandonner le nom flétri. Ainsi, Mme Couty de la Pommeraye, veuve du médecin empoisonneur, changea le sien contre celui de Noale. La famille de l'assassin Dumollard s'appela Bouillet. Les familles des criminels Fenayron et Ayraud, ou ces dernières années ont également changé leur nom.

Parfois, dans ces changements, de moins graves raisons sont en jeu. Ils ne sont demandés que pour échapper à la moquerie. C'est le cas de ce M. Nigand dont le nom figurait dans les pétitions de l'an dernier. Il pria qu'on lui donnât tel nom qu'on voudrait, sûr qu'il gagnerait toujours au change. C'est montrer une belle confiance.

Notre numéro de Demain.

SOMMAIRE.

- Deux empereurs, suite J. Gentil. L'immortelle. Vue d'automne. Histoire sentimentale. Le Baptême de Bibi, monologue. Vieux Souvenirs, suite Yan de Leaca. Le verbe Etre, Fin novembre, poésies. Les Vieilles Filles de Fontaine. Autour du devoir, feuilleton. Mondanités, chignon. Connaissances utiles. L'Actualité, etc., etc.

FIN D'OCTOBRE.

Les gens de la pite... à la tête de... Que signifient les lettres sur des... Les élèves des écoles à des... Oh ! c'est que l'été meurt sous les larmes... Les vides des roseignols ne seront plus... Aux lieux qui ne sont plus pour... Pour dire leur amour qui fait... Et pendant qu'à nos fronts...

L'origine du régiment Préobrajenski.

Le régiment Préobrajenski, dont la musique est arrivée à Paris le 13 de ce mois, a une curieuse origine. Pierre le Grand fut son fondateur. M. Edmond le Roy nous rappelle dans quelles circonstances...

Poursuivi, dans sa jeunesse, par la haine ambitieuse de sa sœur Sophie, échappé, par miracle, au poignard des assassins lors d'une révolte des strélits, le jeune prince vivait depuis quatre ans enfermé au Kremlin lorsqu'un beau matin, la Régente s'avisait qu'on pouvait abolir ses meilleures qualités, étouffer son intelligence, en le jetant dans la débauche.

Pierre fut donc envoyé dans un petit village situé à cent verstes de Moscou et appelé Préobrajenski, du nom d'une église consacrée à la Transfiguration. Le prince trouva là cinquante jeunes seigneurs choisis parmi les plus turbulents, les plus ardents au plaisir, qu'on lui donna pour compagnons de fête. Mais il arriva que Pierre, trompant les mauvais desseins prit une autorité absolue et bienfaisante sur ces dangereux camarades, et fit du village une petite place forte, cependant qu'avec les plus jeunes d'entre les habitants il formait le noyau d'un corps auquel il donnait pour officiers les cinquante gentilshommes.

Conseillé par Lefort — un Français, son professeur d'art militaire — le prince fit de même dans les villages voisins, à Simenovskoi, à Iemaiilovski. Là aussi fut l'embryon de régiments qui devaient former dans la suite la garde impériale. Mais le régiment de Préobrajenski demeura le préféré. Pierre le Grand l'avait derrière lui lorsqu'il se proclama Empereur, dans le couvent de la Trinité, et ce furent ses bataillons qui, les premiers, appliquèrent la tactique européenne.

En maintes occasions, il montra sa bravoure et sa fidélité, et mérita d'être appelé le régiment des Tsars. On trie pour le recruter les plus beaux hommes de l'Empire. L'usage s'est établi, depuis, d'ensevelir les empereurs défunts avec l'uniforme de Préobrajenski. Cet uniforme est vert foncé, la tunique, à liseré blanc, s'agrafe sur le côté droit. Le col droit est rouge ; de même aux manches, les parements retenus par trois boutons ; de même encore, sur l'épaule, les pattes de drap. Bottes russes, le pantalon dans les bottes. Comme coiffure, le bonnet d'astrakan avec l'aigle et la plaque de Saint-André.

Mais les musiciens sont arrivés en costume civil. Ils n'ont revêtu leur uniforme que pour les auditions qu'ils donnent à l'Opéra, au Cirque d'Été, et, si le temps le permet, dans un des grands jardins. On peut aisément s'imaginer combien cet uniforme a été acclamé.

Un officier prussien, écrit-on de Berlin, vient de faire un rapport, qui a provoqué une vive sensation d'étonnement sur le degré d'instruction en matière d'histoire, constaté chez les conscrits des provinces prussiennes de l'Est.

L'officier les a interrogés sur divers points de l'histoire nationale. Il leur a adressé, entre autres, les questions suivantes : — Qui est Bismarck ? — Et voici quelques-unes des réponses qu'il a recueillies : 10. Bismarck était empereur des Français ; 20. Bismarck est mort ; 30. Bismarck est en retraite et demeure à Paris ; 40. Bismarck a pris part à la campagne de 1870, et a reçu une médaille comme récompense de sa bonne conduite ; 50. Bismarck descend des Hohenzollern.

Le rapport ajoute que sur 66 conscrits que l'officier avait à instruire, 22 n'avaient jamais de leur vie entendu prononcer le nom du Chancelier de Fer.

MOTS DE LA FIN

La force de l'habitude. Le prêtre — Voyons, monsieur, préparez-vous à paraître devant Dieu, repentez-vous de vos péchés... Songez au jugement dernier... L'avocat, très malade — Juge-moi... pourrais pas obtenir... remise à quinzaine ?

Nos enfants. Le professeur — Oh fut signé le traité d'Utrecht ! Le jeune Paul (sans hériter) — Au bas de la page, probablement !

Au Casino. La riche héritière — Je crois qu'en fait de mariage les contraires s'attirent. Le monsieur déçavé — Je suis absolument de votre avis, made-moiselle, surtout en ce qui concerne les fortunes !

Al'étude de maître Untel, avoué. Celui-ci entre furieux et « attrapé » successivement tout son personnel, depuis le premier clerc jusqu'au plus petit. Chacun en a pour son grade, selon le désir du souverain dans les tranchées de Sébastopol. Quand le patron a disparu dans son cabinet en claquant les portes, après un instant de silence aussi conterné que général, la voix du saute-ruisseau s'éleva : — Autr'ce qu'on disait donc, qu'il y avait une grève des « batages » ?

Relevé hier, au cours d'une visite au cimetière, cette facétieuse épithame qui en dit long sur l'épicurisme du défunt qu'elle concerne : « Ci-gît un bon vivant. »

On cause longévité. — Il est établi par la statistique qu'en France la proportion des centenaires est sensiblement inférieure à celle de plusieurs autres pays. C'est vrai. Mais il faut dire aussi que chez nous on ne fait rien pour les encourager !

Strop calomnie de Mme Winlow. Ce strop a été en usage pendant plus de CINQUANTE ANS par les MILLIONS DE TOUS les pays. Il est fait de la même manière que les autres. Il est fait de la même manière que les autres. Il est fait de la même manière que les autres.

« Ne me dis pas qu'on m'a menti et qu'on la calomnie ! J'ai voulu savoir par moi-même et j'ai acquis la preuve flagrante de la trahison. Le coup me fut d'autant plus cruel que j'aimais Thérèse plus que la vie, plus que tout au monde ! Que faire ? Plaidier ! Publier une fautive déjà trop connue ! Et après, vivre dans le voisinage de cette femme que je n'aurais pu rencontrer sans un débordement de cœur et peut-être sans une défaillance de caractère ! C'était impossible. Je rassemblai mes ressources, je vendis ma terre, j'enlevai mes deux filles comme eût pu le faire le voleur d'un objet précieux, en usant de ruse, et je pris la fuite. De mes deux enfants, l'une était trop jeune encore pour qu'il me fût possible de l'exposer aux fatigues et aux incertitudes d'une vie errante. J'ai dû la laisser en France, mais en prenant mes précautions pour que sa mère ne pût me Fenlever à son tour. Cela, c'était mon expresse volonté et aussi ma seule vengeance. C'est au sujet de cette enfant que je écris.

« Mais il faut que sa sœur s'occupe pour elle-même. »

« Lorsque je m'embarquai avec ma fille aînée sur le transatlantique à destination de New York, c'était presque sans but, en désespéré, avec la volonté sans doute de chercher une carrière, un emploi, une affaire qui me permit de travailler utilement et de mettre à profit, d'une façon ou l'autre, les cent mille francs environ que l'emportais avec moi. Mais comment ! Je n'en savais rien du tout. Par bonheur, depuis près de cinq ans, dans mes loisirs du ministère, j'avais étudié l'anglais, ce qui m'avait facilité grâce aux interprètes avec lesquels je me trouvais en rapport à chaque instant. Je le parle assez mal, mais j'entends à peu près, je le lis couramment et je l'écris de même. C'était tout ce qu'il me fallait.

« Ce fut vers minuit que ma pauvre Jeanne et moi nous embarquâmes. Elle était désolée, comme tu peux le croire. Sa raison est au-dessus de son âge. Pendant le voyage de Paris au Havre elle gardait le silence, mais je voyais, ses grands yeux noirs — ceux de Thérèse — aux mouvements de ses lèvres, qu'elle attendait ou cherchait quelque chose qui lui manquait. C'était sa mère.

« Ce ne fut qu'un moment où nous perdimes dans la nuit la vue des côtes et lorsqu'elle se trouva seule avec moi sur le pont, cherchant encore du regard cette terre que nous ne devions plus revoir, que le courage lui manqua. Elle se serra contre moi et me demanda d'une voix qui m'arracha des larmes : — Ma mère. Je lui répondis cette oruelle parole : — Elle est morte ! Hélas ! n'était-elle pas morte, en effet, pour nous, et n'était-ce pas le seul moyen de couper court à des regrets inutiles au prix d'une douleur que les distractions du voyage et les surprises d'une existence nouvelle devaient atténuer rapidement dans cette âme d'enfant. Je la portai dans notre cabine et une partie de la nuit je l'entendis sangloter dans son lit. Ce ne fut qu'aux approches du jour qu'elle s'endormit enfin, épuisée de fatigue. Le matin, je l'habillai de noir. Je m'étais procuré tout ce que nous avions besoin avant mon départ de Paris. Comme elle était jolie dans sa petite robe de deuil, les yeux rougis des larmes qu'elle essayait en vain de retenir, s'attachant à moi parmi ces étranges, étourdis de specta-

« Autre affaire... Sauvages... beautés, sites très pittoresques ! — Vous les connaissez ? — Un peu... J'ai beaucoup voyagé... Je peux même vous dire que je ne fais guère autre chose. — Et vous allez ? — A New-York d'abord, et ensuite Beauport plus loin. — Serait-il indiscret ? — Nullement... Enchanté de rencontrer un pays... Cela abrégera les annus du voyage... Huit longs jours jours entre le ciel et l'eau, cher monsieur. — Il me demande : — C'est à vous cette charmante enfant ? — Ma fille. — Et vous l'emmenez si loin ? Il le faut ! — Vous allez retrouver des parents sans doute ? — Il ne nous en reste pas. — Ah ! — A ton dont je t'ai parlé, il comprit que j'étais sous le coup d'un grand deuil et d'un grand chagrin. — Alors c'est pour oublier ? — reprit-il d'un ton sympathique. — Pour oublier et aussi pour une autre raison. — Et comme discrètement il s'abstenait de m'interroger, j'ajoutai : — J'ai vu chez moi, à l'instar de dans un autre pays... »

« Je ne suis pas fixé... J'ai perdu une femme que j'aimais avec passion et le séjour de la France m'est devenu trop pénible... Si cependant je ne trouve rien, je devrai y rentrer... à mon grand regret... Il réfléchit et, au tournant vers la mer il y jeta le bout de son cigare et en alluma un autre, non sans m'avoir tendu sa provision dans un étui d'une élégance extrême. — Je le remerciais. Je ne fume jamais. C'était un jeune homme de trente-deux ans, mis avec tout ce que son portait toute sa barbe, châtain foncé, aux traits distingués, brunis par les voyages dont il venait de parler. Le temps était brumeux, mais très calme. — On ne distinguait pas Phéron. — A peine de temps à autre apercevait-on dans le brouillard le fantôme de quelque bâtiment qui passait au large. Je comprenais très bien le travail qui s'opérait dans l'esprit de cet inconnu. Il se demandait dans quel but je pourrais quitter la France avec une enfant si jeune, lorsque si peu de nos compatriotes se décident à abandonner le sol natal pour aller chercher un autre pays... »

« Je rassurer, car après une pause il se tourna de nouveau vers moi et me dit : — Il vous faut un motif bien puissant pour vous décider à une sorte d'exil dans un pays où vous aurez besoin d'une grande énergie pour réussir... Vous le connaissez ? — Bousoup. C'est encore en France que la vie est plus agréable et plus facile, je puis vous le certifier... Rien ne vous force à la quitter ? — Rien, si ce n'est ma ferme volonté. — Il n'y a plus guère qu'un moyen de faire fortune en Amérique... C'est de cultiver les héritiers, lui dis-je, je le sais, et de faire un brillant mariage. Il sourit. — Mais, ajouta-t-il, pour y parvenir, il faut un titre... — Et je n'en ai pas... Je ne tiens pas à la fortune... Je désire seulement m'occuper, me distraire en travaillant, vivre en un mot... — Vous disposez d'un capital ? — Pas énorme... — Combien environ ? — Une centaine de mille francs. — Et parut frappé de ce chiffre et me demanda : — Vous n'êtes élève à la